

Sens Trophy 11^e ANNÉE 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

N° d'enregistrement à la FFSA : K 21

L'ASK Sens organise sur le circuit permanent de Soucy, un challenge sur 3 journées, dénommé le « Sens Trophy ».

ARTICLE 1 - DATES

- 4 mars 2017 • 17 juin 2017 • 30 septembre 2017

ARTICLE 2 – CATÉGORIES

Les catégories admises dans ce Trophée sont les catégories fédérales et coupes de marque FFSA 2018. L'ASK Sens se réserve le droit de bloquer à 33 le nombre d'inscrits par catégories (33 pilotes maximum autorisés sur la piste).

ARTICLE 3 – POINTS ET CLASSEMENTS

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale. Le classement de la pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

| | | | | |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| 1 ^{er} 50 pts | 6 ^e 20 pts | 11 ^e 15 pts | 16 ^e 10 pts | 21 ^e 5 pts |
| 2 ^e 40 pts | 7 ^e 19 pts | 12 ^e 14 pts | 17 ^e 9 pts | 22 ^e 4 pts |
| 3 ^e 32 pts | 8 ^e 18 pts | 13 ^e 13 pts | 18 ^e 8 pts | 23 ^e 3 pts |
| 4 ^e 26 pts | 9 ^e 17 pts | 14 ^e 12 pts | 19 ^e 7 pts | 24 ^e 2 pts |
| 5 ^e 22 pts | 10 ^e 16 pts | 15 ^e 11 pts | 20 ^e 6 pts | du 25 ^e au dernier 1 point |

- Lors de chaque épreuve, le pilote ayant réalisé le meilleur tour en pré-finale ou finale se verra attribuer 4 points supplémentaires.
- Classement général : pour être classé au « Sens Trophy », le pilote doit avoir participé au minimum à deux épreuves (dans la même catégorie), dont la dernière course du 30 septembre 2018.
- En cas d'ex æquo sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en compte, puis de deuxièmes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur n'est toujours pas déterminé ou s'il subsiste encore des ex æquo, c'est le classement de la finale de la dernière épreuve qui les départagera. Dans toutes les catégories, le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats, moins un (soit 5 résultats sur 6).
- Le pilote faisant l'objet d'un rapport d'incident sportif ou technique, avec exclusion de l'épreuve, ne comptabilisera aucun point (zéro point) sur cette journée. Ce résultat sera obligatoirement pris en compte dans le classement final du challenge et ne pourra être pris comme résultat à décompter.

ARTICLE 4 – RÈGLEMENTATION

- Les pilotes sont tenus de respecter la réglementation nationale technique et sportive éditée par la FFSA (moteur, châssis, pneumatiques, poids, etc.) sous peine de disqualification.

- Pour chaque épreuve, les pilotes pourront disposer de 2 pneus avant et 2 pneus arrière. Il en sera de même pour les pneus pluie. C'est le pilote qui approvisionne ses pneus. En cas d'incident (crevaisson notamment), le pilote concerné devra en référer à un commissaire technique officiel qui sera seul habilité à prendre la décision qui s'impose. En aucun cas, un pilote pourra utiliser un 5^e pneu neuf au cours d'une épreuve.
- Les pneus de courses seront marqués à l'enregistrement du matériel ou au parc à pneus avant les chronos.
- Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale. En cas de casse moteur, avec l'accord d'un commissaire technique officiel, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la manche, pré-finale ou finale suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie Senior, Master, Gentleman et KZ2/KZ2 Master.
Pour les catégories coupe de marque, le règlement 2018 de la coupe de marque correspondante sera appliqué.

ARTICLE 5 – DROIT D'INSCRIPTION

- L'inscription comprend le droit d'accès au circuit pour entraînement le samedi et seuls les pilotes engagés pourront s'entraîner.
- Les inscriptions sont fixées à 80 € par pilote et par course, ou 190 € pour les trois courses (non remboursable).
Pour la catégorie Minime, les inscriptions sont fixées à 55 € par course, ou 115 € pour les trois courses (non remboursable).
L'ASK Sens met à la disposition de chaque pilote un jeu de numéro de course (gratuit).
- La veille de chaque course, la piste sera ouverte le vendredi contre un droit de piste (selon le tarif en vigueur 2018 du circuit de Soucy) de 33 € la journée et de 23 € pour la demie-journée.
- La clôture des inscriptions est prévue à 14 h le samedi dans la limite des places disponibles.
- L'ASK Sens se réserve le droit de refuser un engagement.

ARTICLE 6 – TRANSPONDEURS

Les pilotes devront être munis de leur transpondeur personnel, dans le cas contraire, le transpondeur vous sera fourni contre une location de 20 €.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les places de départ seront attribuées par essais chronométrés d'une durée de 5 minutes. Selon le règlement fédéral, le déroulement de la course se fera comme suit :

- Une ou deux manches qualificatives • Une pré-finale • Une finale

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Pour prétendre à recevoir sa récompense, le pilote doit être présent à la remise des prix. L'ASK Sens se réserve le droit de modifier la remise des prix pour les trois premiers dans la ou les catégories où il y a moins de 10 pilotes classés au Trophée.

La remise des prix se fera lors de la dernière course du Trophée le 30 septembre 2018 à la fin des courses.